



Contact :

Julie Paumerie

Directrice de la BU RSE (A-CSR)

M + 33 6 73 06 42 02

jpaumerie@investance-partners.com

Newsletter

RSE

Actualités du mois d'avril 2025

Sommaire

Actualités sectorielles : Banque, finance, assurances

- Durcissement des critères B Corp
- Bilan des premiers rapports de durabilité CSRD publiés

Actualités réglementaires

- La loi DDADUE ou l'alignement de la France sur le Stop the clock européen
- La réduction du nombre de déclarations de diligence dans la refonte du règlement déforestation ou RDUE

L'évènement du mois

- Investance Partners dans le classement des meilleurs conseils en RSE

Le saviez-vous ?

- *Les femme sauveront-elles le monde*, Marie Eloy

Actualités sectorielles

Banque, finance, assurances

Durcissement des critères B Corp

Ce mardi 8 avril, l'organisation B Corp a dévoilé ses nouveaux critères. Le label est octroyé aux sociétés commerciales à but lucratif qui répondent à des exigences sociétales et environnementales, de gouvernance et de transparence.

Précédemment, l'obtention de la certification B Corp se faisait via un système de note ; il fallait obtenir au moins 80 sur 200. Mais c'est au terme de 4 ans de travail et avec la contribution des entreprises qu'il a été décidé d'ajouter 7 thématiques d'impact auxquelles il faudra satisfaire impérativement :

- Mission et gouvernance des parties prenantes
- Action climatiques
- Droits humains
- Travail équitable
- Gestion environnementale et circularité
- Justice, équité, diversité et inclusion
- Affaires publiques et action collective

Dans un objectif d'amélioration continue, il sera également demandé aux entreprises de justifier d'une réelle évolution dans un délai de 3, puis 5 ans. En France plus de 500 entreprises détiennent ce label et près de 10 000 dans le monde, témoignant de leur engagement.

Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/729690-b-corp-devoile-ses-nouveaux-standards-de-certification>



Bilan des premiers rapports de durabilité conformes à la CSRD

Depuis janvier 2025, plus de 250 entreprises, dites de la vague 1, ont publié leurs rapports de durabilité, et au-delà d'une simple obligation, leur analyse permet en effet de révéler les tendances des rapports ESG. Dans un contexte marqué par les changements Omnibus au sein des institutions européennes, il est important de tirer des leçons de ce nouveau reporting durable. Selon WWF, ces rapports restent similaires aux exigences posées par la NFDR et donc à peine plus conséquents que ceux de la DPEF.

Le premier questionnement se pose quant à la qualité des données fournies et de leur fiabilité. Effectivement, les entreprises ont mis en place des processus de structuration et une démarche de contrôle interne. Ce fut notamment le cas pour les informations les plus sensibles à évaluer, telles que celles relatives aux émissions de gaz à effet de serre, notamment pour les émissions verrouillées. De ce fait, on peut souligner la rationalisation des informations publiées, avec globalement des rapports autour de 200 pages. Pour les normes matérielles, on retrouve les ESRS E1, S1 et G1, en regrettant que le secteur des banques et assurances en présente le moins. De même, pour les matrices de double matérialité, le secteur bancaire se retrouve avec en moyenne 49 IRO (Impacts, Risques, Opportunités), alors que d'autres compagnies vont jusqu'à 199. Ces différences peuvent s'expliquer par un manque de savoir-faire compréhensible, ou tout simplement par une différence de complexité et de champ d'action des compagnies.

En termes de financement, dans la grande majorité des rapports, on retrouve une présentation d'un plan de transition dans un objectif d'alignement avec les Accords de Paris et pour les plus performants une trajectoire validée par SBTi. Les observateurs saluent l'alignement des plans de transitions aux moyens financiers, en relevant tout de fois un manque de granularité. On observe également une montée de la matérialité de la consommation d'eau et de la biodiversité ce qui témoigne d'une prise en compte globale des impacts, bien que les critères touchant aux ressources naturelles restent discrets. L'aspect social est abordé au travers de la norme ESRS S1 avec une prédominance des enjeux de diversité, de formation et de santé/sécurité.

Pour consolider et renforcer ce processus de collecte face aux flous techniques et méthodologiques, il faut encourager les contrôles internes à se rapprocher des vérificateurs de durabilité externes. Le véritable vecteur d'amélioration sera celui de la comparabilité ; en effet pour la deuxième vague, les entreprises pourront se baser sur les rapports déjà existants.

Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/729080-csrd-le-wwf-france-livre-son-analyse-sur-les-rapports-de-durabilite-de-vinci-air-liquide-et-sanofi>



Actualités réglementaires

La loi DDADUE ou l'alignement de la France sur le *Stop the clock* européen

Le projet de loi portant diverses dispositions d'adaptations au droit de l'Union Européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation, dite DDADUE 5 a été adopté ce mois par la Commission Mixte Paritaire. A la suite de la publication du projet "Omnibus" des modifications ont été apportées au delà de simples clarifications terminologiques nécessaires. En effet, cette loi met en place :

- Le report de 2 ans pour les entreprises des vagues 2 et 3, un délai calqué sur le projet Omnibus de la Commission alors que la France tablait au préalable sur un report de 4 ans.
- L'omission temporaire de certaines exigences pendant les 3 premiers exercices.
- L'ajout d'une clause de confidentialité sur les données sensibles sur le plan concurrentiel, qui ne seront pas rendues publiques mais directement transmises à l'Autorité des Marchés Financiers.

Malgré la publication d'un nombre importants de rapports de durabilité qui met en lumière l'importance d'une telle comptabilité en ce début d'année, la France a fait le choix du report. Celui ci semble en tout état de cause précipité, puisque le paquet Omnibus doit encore être discuté entre le Conseil et le Parlement européen. Par ailleurs, d'ici le 31 octobre 2025, l'EFRAG, mandaté par la Commission doit proposer un avis technique sur une simplification de l'ESRS 1, visant une réduction des données obligatoires à publier pour privilégier des données plus qualitatives répondants aussi aux standards internationaux.

Pour conclure, les échéances sont décalées de 2 ans pour les vagues 2 et 3, mais maintenues pour la vague 4.

Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/729255-projet-de-loi-ddadue-senateurs-et-deputes-ont-trouve-un-compromis-sur-le-report-de-la-csrd>

La réduction du nombre de déclarations de diligence dans la refonte du règlement déforestation ou RDUE

La Commission européenne a, le 15 avril, apporté des clarifications et simplifications à la suite du report de la mise en œuvre du RDUE. Ce règlement interdit la vente dans l'UE de produits provenant de terres déforestées. Cette interdiction deviendra opposable aux grands opérateurs et commerçants à partir du 30 décembre 2025.

A travers cette simplification et la mise à disposition d'une foire aux questions, la Commission entend réduire de 30% les coûts administratifs reposant sur les entreprises. Ainsi les déclarations de diligence raisonnable peuvent être réemployées lorsqu'un produit est réimporté depuis l'UE, et ces mêmes déclarations seront dorénavant soumises annuellement, et pas à chaque mise sur le marché. Selon le WWF, l'UE est responsable de 16% de la déforestation mondiale par le biais de ses importations, et malgré cette adaptation, ce texte reste précurseur dans la responsabilisation des entreprises.

Source : <https://www.aefinfo.fr/depeche/730044-reglement-deforestation-la-commission-publie-des-nouveaux-documents-dorientation-et-un-projet-dacte-delegue>

En lien avec CSRD :

- **Stop the clock validé par les parlementaires européens** : <https://www.novethic.fr/economie-et-social/transformation-de-leconomie/csrd-cs3d-report-stop-the-clock-valide-eurodeputes>
- **Intégrité des écosystèmes : quelles applications pour les acteurs financiers ?** : https://www.linkedin.com/posts/julie-paumerie_rapport-mars-2025-frb-activity-7309480374420553729-wuXgutm_source=share&utm_medium=member_desktop&rcm=ACoAAEeP8VsBVvelm2vTvy,pgHOQ6wIBfyH3Q6X8
- **Enquête comparant les pratiques de déclarations des risques climatiques entre les banques européennes et asiatiques** : <https://lnkd.in/ea3asaqT>

L'évènement du mois

Investance Partners dans le classement des meilleurs conseils RSE

Le magazine Décideurs a dévoilé son classement des meilleurs conseils spécialisés et nous sommes très fiers d'y figurer en très bonne place et que soit souligné notre exemplarité quant à nos propres engagements RSE.

Durant cette année 2024, nous avons réalisés des missions sur des thématiques au cœur des transformations actuelles : élaboration des stratégies RSE, mise en conformité CSRD, structuration data et enjeux éthiques, durables et responsables sur l'intelligence artificielle.

Ces projets sont le reflet d'un travail d'équipe engagé et impactant.

Dans cette dynamique inspirante, nous restons à la recherche de faire toujours mieux et remercions ceux sans qui rien ne serait possible : nos chers clients.

Le saviez-vous ?

Einstein disait avec rationalité *“on ne peut pas résoudre un problème avec le même mode de pensée que celui qui l'a créé”*. Dans cet ouvrage, Marie

Eloy rappelle que dans toutes les crises systémiques que nous vivons, climatiques ou économiques, les cercles dirigeants manquent de mixité. En effet, alors que 89% des chefs d'Etat, 94% des CEO et 98% des dirigeants de banques sont des hommes, la mixité représenterait alors un autre mode de pensée. Un livre qui met en lumière que plus il y a de femmes, plus l'environnement est protégé ; une solution pragmatique.



Nous vous retrouverons le mois prochain pour de nouvelles actualités.